

PROCES VERBAL

du Conseil Municipal du 30 octobre 2012

Le trente octobre deux mille douze à vingt-heures trente, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CEZARD, Maire.

Etaient présents : MM Daniel **CEZARD**, Maire –Hugues **SCHIAVO**, Adjoint — Isabelle **CRETIN**, Adjointe - Jean-Marc **DAMAIS**, Adjoint - Jean- Michel **BATAILLON** - Paulette **MOREL** - Gabriel **COUTHON** – Olivier **CHOMEL** – Ntelo **KINZONZI** - Raphaëlle **REVENU CHARVET** - Claude **SAVIGNAT BILLAUDOT** - Roselyne **MARMONNIER**.

ABSENTS et excusés : - Eric **RABATEL** - Thierry **SEMANAZ** - Emmanuelle **ROCHIER**

POUVOIRS : Eric RABATEL à Jean-Michel BATAILLON – Thierry SEMANAZ à Daniel CEZARD – Emmanuelle ROCHIER à Claude SAVIGNAT BILLAUDOT.

Secrétaire de séance : Raphaëlle REVENU CHARVET

Date de la convocation : 23/10/2012

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Projet de délibération n° 32/2012

OBJET : FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Projet de délibération n° 33/2012

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION

INFORMATIONS DIVERSES :

1. - Halle Marcel Vergnaud
2. Extension – Restructuration de la Mairie
3. Projet logements
4. Centre de loisirs Association Familiale Rurale La Bâtie-Faverges
5. Travaux d'Intérêt Général (TIG)
6. Vente ex usine Frantissor
7. AG – Sou des Ecoles – Didier Londres et FNACA
8. CR Commission travaux et voirie
9. CR réunion CCAS
10. Schéma départemental de la coopération intercommunale Vals du Dauphiné
11. Calendrier des Manifestations
12. Date des vœux

Délibération n° 32/2012

OBJET : FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de rééquilibrer les autorisations de dépenses dans la Section d'Investissement comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

Compte 202 : Frais urbanisme	+ 3 000
Compte 21318 : Travaux bâtiments	+ 24 000
Total	+ 27 000
Compte 2031 : Etudes divers	- 3 000
Compte 2158 : Autres matériels	- 15 000

Compte 2183 : Matériel bureau informatique	- 5 000
Compte 2184 : Mobilier	- 4 000
Total	- 27 000

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de modification des crédits de la section d'investissement comme indiqués ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Monsieur le maire rappelle toutes les démarches effectuées pour l'information des conseillers. Le PLU a été un projet long qui arrive à échéance dont la dernière étape est l'approbation. Il exprime sa satisfaction pour la bonne implication de tout le monde alors que l'on arrive à un document final qu'il espère être un bon travail. Ceci dit, Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération d'approbation.

Délibération n° 33/2012

Objet : OBJET : Plan Local d'Urbanisme : Approbation

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123.10, L 123.13, R 123.24 et R 123.25

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2008 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et ouvrant la concertation,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2011 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme et tirant bilan de la concertation,

Vu l'arrêté municipal n° 26-2011 en date du 5 décembre 2011 mettant à l'enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu les observations contenues dans le rapport d'enquête publique s'étant déroulée du 16 janvier 2012 au 16 février 2012, notamment l'ensemble des avis des personnes associées et consultées, les conclusions et l'avis favorable du Commissaire-enquêteur,

Considérant que le commissaire enquêteur a émis les réserves suivantes, le conseil municipal a donné une suite favorable :

- Intégrer dans le règlement (graphique et texte) les risques naturels et miniers et assurer une bonne lisibilité de la cartographie en réalisant des copies couleur et en portant le nom des hameaux.
- assouplir les périmètres des zones Nc, Nh et Uc, Ub afin de permettre le plein exercice des droits du sol et des dispositions réglementaires de s'appliquer, d'intégrer l'habitat à proximité, d'apporter un traitement plus homogène du droit du sol porté par une parcelle.
- Intégrer les habitations en construction ou en cours de négociation dans les zonages d'habitat limitrophes.
- Intégrer la zone N impasse des écreuils à la zone de hameau qui l'entoure.
- Intégrer des dispositions réglementaires permettant l'activité artisanale, de bureau, de service en mixité avec l'habitat dans les zones Nc, Nh, Uc et Ub (principes déjà prévus dans le projet de PLU arrêté).
- déclasser les EBC concernant la conduite de gaz.

Considérant que le commissaire enquêteur a émis les réserves suivantes, le conseil municipal a donné une suite défavorable pour les raisons suivantes :

- Il conviendra de supprimer le plafond de 200 m² de shon dans le cadre de la gestion du bâti existant : il n'est pas possible de prendre en compte cette réserve s'agissant du bâti de la zone N dans laquelle les capacités en nombre de logements doivent être limitées.
- Il conviendra d'intégrer des dispositions réglementaires permettant la gestion du bâti existant dans la zone N et du bâti existant non agricole dans la zone A : l'intégration de cette réserve constituerait une illégalité en zone A conformément à la définition de la zone A par le code de l'urbanisme ainsi qu'en zone N ne devant présenter que des capacités limitées.

Considérant que le commissaire enquêteur a émis les recommandations suivantes, lesquelles ont été suivies favorablement par le conseil municipal :

- la prise en compte des observations et corrections suggérées dans les avis des Personnes Publiques Associées, en totalité pour ce qui concerne l'avis du Préfet et pour majeure partie des autres avis.

- le déclassement de l'EBC de la parcelle n° C878.

- dans le règlement de la zone N, la perméabilité des clôtures pour le passage de la faune.

- la réalisation d'un plan de déplacement mode doux à l'occasion du renforcement urbain du cœur de village.

- la possibilité des modifications suivantes :

- dans la zone dite Morel, conserver au Nord la continuité N pour marquer le corridor écologique mais désenclaver la parcelle A en assurant une continuité de zonage entre le zonage A et An,
- dans le secteur Clos Champrau, modifier le périmètre N en le descendant plus en proximité des EBC et rattacher les champs situés sur la partie plane à la zone A contigüe.

Seule la recommandation visant à la prise en considération d'un projet de logements sociaux dans le bâti de l'ancienne ferme reclassée Nh n'a pas été retenue au regard de la localisation vis-à-vis des équipements notamment scolaires, la priorité au développement des logements sociaux étant fixée dans le centre-bourg.

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme modifié suite à l'enquête publique,

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-10 du Code de l'urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, le conseil municipal, à **14 voix pour et 1 abstention** :

- **DECIDE** d'approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** le maire à signer au nom de la Commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Conformément aux dispositions des articles R 123.24 et R 123.25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. En outre, la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées. Toutefois, en application de l'article L 123.12 dans les communes non couvertes par un schéma de cohérence territoriale, l'acte publié approuvant le Plan Local d'urbanisme devient exécutoire un mois suivant sa transmission au Préfet.

Toutefois, si dans ce délai, le Préfet notifie par lettre motivée à la commune des modifications qu'il estime nécessaires d'apporter au plan, le P.L.U. est exécutoire dès publication et transmission au préfet de la délibération approuvant les modifications demandées.

Le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public :

- en mairie de FAVERGES DE LA TOUR, aux heures d'ouvertures,
- en Sous-préfecture de la Tour du Pin, au bureau des affaires communales.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

INFORMATIONS DIVERSES :

1. - Halle Marcel Vergnaud :

Suite à la précédente réunion au cours de laquelle, le conseil municipal a proposé que la Halle des Sports soit nommée Halle Marcel VERGNAUD en sa mémoire. Monsieur le maire a rencontré Mr et Mme MIEGE, fille de Marcel VERGNAUD afin de leur présenter ce projet. Ils en ont été ravis et nous attendons les coordonnées des petites filles de Mr Vergnaud afin d'organiser la cérémonie qui aura lieu lors des Vœux à la population, le 13 janvier 2013. Jean-Marc DAMAIS adjoint aux bâtiments s'occupe de faire fabriquer la plaque qui sera fixée sur la façade du bâtiment halle des sports.

2. Mise en accessibilité de l'agence postale et de la médiathèque et Restructuration de la Mairie :

Le cahier des charges a été établi par le CAUE comme prévu. L'avis d'appel public à concurrence a été lancé le 12 octobre 2012 avec comme date limite de remise des offres le 13/11/2012 à 17 h.

Monsieur le Maire donne lecture des principaux points du cahier des charges.

La volonté communale : Projet de regroupement de certains services communaux tels que l'agence postale, la médiathèque et le secrétariat de mairie afin de répondre aux exigences d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et d'améliorer les conditions d'accueil et de travail de ces différents services.

Premiers besoins identifiés : Volonté de mutualiser l'espace d'accueil et de travail mairie/agence postale, avec, pour la mairie : un bureau secrétariat, 2 bureaux d'adjoints et le bureau du maire, des espaces complémentaires (sanitaires, kitchenette ...). Les archives sont localisées au sous-sol dans une pièce dédiée et isolée, accessible actuellement par un escalier, il n'y a pas prioritairement nécessité de l'agrandir ou de le déplacer.

La mission sera basée sur une tranche ferme et une conditionnelle.

La tranche ferme est une mission d'études, de relevé, de diagnostic et de faisabilité.

La tranche conditionnelle sera la maîtrise d'œuvre architecturale et paysagère.

La commission d'appel d'offre se réunira le 14/11/2012 pour choisir trois candidats qui seront chargés de présenter un projet détaillé dans une enveloppe financière définie.

Ces trois projets seront auditionnés le 12/12/2012 et le choix se fera ce jour là.

Mr le Maire demande qu'un groupe de travail soit formé pour suivre le projet tout au long de sa préparation et de sa réalisation.

GRUPE DE TRAVAIL : Daniel CEZARD, Jean-Marc DAMAIS, Jean-Michel BATAILLON, Claude SAVIGNAT BILLAUDOT et Gabriel COUTHON.

3. Projet logements

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers, que dans le cadre de la deuxième tranche de logements du PLH, des contacts ont été pris avec les bailleurs, Pluralis, Opac, Semcoda et SDH. Dans un premier temps, Pluralis et Opac ne peuvent pas envisager cette opération sans une contribution financière importante de la Commune. La Commission logement réunie le 25/09/2012 estime que ces propositions ne sont, de ce fait, pas recevables. Dans un deuxième temps, nous avons contacté les Sociétés Semcoda et SDH qui doivent nous présenter leur projet pour le 20/11 au plus tard. Ces propositions seront étudiées lors de la commission logement prévue le 22/11.

4. Centre de loisirs Association Familiale Rurale La Bâtie-Faverges

Monsieur le Maire informe le conseil que Gilbert JOYE, Maire de la Bâtie-Montgascon nous demande si nous accepterions d'accueillir le centre de loisirs géré par l'association familiale la Bâtie-Faverges. En effet, des travaux sont réalisés dans leurs bâtiments pendant les vacances scolaires et ne peuvent pas accueillir le centre de loisirs. Nous avons rencontré la Présidente de cette association et nous leur avons fait visiter les locaux de l'école élémentaire (salle de la garderie, cour, cantine et sanitaire). Ce centre de loisirs utiliserait nos locaux en dépannage pendant les vacances de Noël, Février, Pâques et Juillet. Monsieur le Maire demande au conseil un accord de principe. Cet accord étant donné, il rencontrera le personnel communal pour caler le ménage en fonction de l'utilisation des locaux. L'association s'engage à rendre les locaux propre et dans l'état qu'elle les trouvera.

5. Travaux d'Intérêt Général (TIG)

Monsieur le Maire informe les conseillers que nous avons été sollicité par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) au sujet de l'accueil de personnes dans le cadre de Travaux d'Intérêt Général (TIG) par la Commune. Il explique que les TIG permettent une peine alternative à l'incarcération, qui consiste en un travail non rémunéré au sein de la collectivité.

Le TIG vise 3 objectifs :

- 1) Sanctionner le condamné en lui faisant effectuer une activité au profit de la société, dans une démarche réparatrice, tout en lui laissant la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales et matérielles.
- 2) Permettre au tribunal d'éviter de prononcer une peine d'emprisonnement de courte durée, dès lors qu'elle ne s'avère pas indispensable eu égard à la personnalité du condamné et à la gravité des faits qui lui sont reprochés ;
- 3) Impliquer la collectivité dans un dispositif de réinsertion sociale des condamnés.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir à ce procédé et dit que la délibération leur sera proposée au prochain conseil.

6. Vente ex usine Frantissor

La commune a été informé par Mr Mazari Halim de son désir de vendre l'établissement ex usine frantissor. Monsieur SCHIAVO a pris contact avec Mr Mazari pour en discuter et voir si à long terme, il serait intéressant pour la commune ou la Communauté de Communes, de se positionner sur cette affaire. Une évaluation est demandée au service des Domaines. Affaire à suivre.

7. AG – Sou des Ecoles – Didier Londres et FNACA

Monsieur le maire a assisté pour la première fois à l'assemblée générale du Sou des Ecoles. Il a été agréablement surpris de la bonne ambiance, de la forte participation des familles, de la bonne santé financière de l'association et de l'organisation proposée par son Président Christophe Raineri. Il se félicite que cette association marche aussi bien et que les enfants des écoles en profitent pleinement.

Isabelle CRETIN MAINA a participé à l'assemblée générale de la FNACA. Le bureau a été reconduit dans sa totalité. Cette association est composée de 18 adhérents et ils continuent de s'occuper de l'organisation des défilés et du concours de boules.

Isabelle CRETIN MAINA a assisté à l'assemblée générale de l'association DIDIER LONDRES. Bien que Didier n'ait pas été sélectionné pour les Jeux paralympiques de Londres, l'association continue à le soutenir et à l'accompagner dans ses différentes compétitions. Une soirée Théâtre et un concours de boules seront organisés en 2013. Les statuts seront modifiés mais le bureau désire garder le nom de l'association.

Elle transmet aux conseillers de la part du Sou des Ecoles, du Comité des fêtes, du BCFD, du Club du Bon temps et de l'amicale des sapeurs pompiers, leurs remerciements pour les subventions versées en 2012.

8. CR Commission travaux et voirie :

COMMISSION VOIRIE : présidée par Hugues SCHIAVO.

Différents projets sont en cours de réalisation : aménagements sécurisants sur la route des Bruyères, de Closel et Clartière et du Saint Martin par la pose de 5 panneaux de hameaux avec une limitation à 70 km/h et 2 panneaux entrée et sortie d'agglomération à 50 km/h.

La signalétique publique a été installée par la Sté SICOM. Les panneaux Halle des Sports seront remplacés par des panneaux mentionnant : Halle Marcel Vergnaud ; dès que la cérémonie des vœux sera passée.

Le projet de l'abribus du véronin avance. Nous attendons un chiffrage et un plan de la CCVT.

Quelques problèmes sur la voirie ont été signalés par la commission.

- Problème de haie non taillée au chemin de la ruat, (vu avec les propriétaires)
- Arbre sur le terrain Gonin, chemin de la Ruat (vu avec Mr GONIN qui s'en occupe)
- Bas côté raviné sur le chemin des gorges à gauche en allant au véronin,
- Chemin sous la propriété Semanaz, la pluie entraîne des cailloux et de la terre sur la départementale, le conseil général doit dégager le fossé pour éviter que l'eau de la route ravine le chemin.

COMMISSION BATIMENTS : présidée par Jean-Marc DAMAIS

Travaux en cours :

Salle des fêtes : l'entreprise VERGER a terminé la maçonnerie et la plomberie, David l'électricité. Il reste la peinture qui devrait être réalisée par Isalia et David ainsi que la pose du Placoplatre pour isoler du feu le local de rangement. L'accès à la salle des fêtes n'est pas réglementaire, il y a deux petits ressauts qui gênent le passage d'un fauteuil. Ce problème sera prochainement réglé.

Chauffage de la salle des fêtes : l'entreprise BEAUD fera les travaux dès que le gaz de ville sera alimenté.

Salle socio : l'entreprise BEAUD fera le raccordement pour alimenter les radiants au gaz de ville.

Portail de l'école : il sera repeint pendant les vacances de la toussaint.

Portail du cimetière : il sera repeint courant de l'été 2013.

Et quelques travaux d'entretien aux écoles se feront pendant les vacances de février.

Des devis sont demandés pour la rénovation des vestiaires du Basket, la réfection des peintures de l'église et le changement de la porte de la buvette et des fenêtres de la salle des fêtes. Ils feront éventuellement l'objet d'une inscription au budget 2013.

La commission a formulé quelques remarques :

- Il serait judicieux d'installer un détecteur de présence vers la porte d'entrée du local de rangement de la salle des fêtes (David s'en occupe)
- Il est proposé l'installation de barreaux aux fenêtres de la salle des fêtes suite aux deux cambriolages (Les volets seront renforcés)
 - Chapeau de la cheminée de l'école élémentaire à changer (L'entreprise Verger est chargée de le changer)
 - Il y a des gouttières à la salle socio, le problème est récurrent. Un devis est demandé à l'entreprise Collonge.
 - Une réflexion sera menée au sujet de la salle de sieste de l'école maternelle. Celle-ci est située en étage, elle est inaccessible aux personnes à mobilité réduite et l'escalier extérieur n'est pas cloisonné (les enfants sortent dans le froid).

9. CR réunion CCAS

Hugues SCHIAVO informe le conseil que le conseil d'administration du CCAS s'est réuni afin de discuter des modalités de portage de repas pendant les vacances scolaires. Une délibération a été prise afin d'acter la livraison des repas par un traiteur. Le coût du repas sera répercuté sur les bénéficiaires mais le coût de la livraison sera pris en charge par le CCAS.

Une délibération concernant l'aide aux vacances a été prise et permet à tous les collégiens d'avoir une aide pour les voyages scolaires.

10. Schéma départemental de la coopération intercommunale Vals du Dauphiné

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu le 29/10 à St Clair de la Tour, concernant la présentation et la préparation d'une future communauté de communes. Il regrette le peu de participation des élus de notre commune et peut simplement préciser qu'un travail a été fait depuis la réunion de St André le Gaz et que le projet est nettement plus affiné. Le travail des communautés de communes consiste maintenant à mettre en place une gouvernance, définir les compétences. Les communes elles, ont trois mois pour se prononcer..

11. Calendrier des Manifestations

La réunion pour établir le calendrier de manifestations a été organisée. Tout s'est très bien passé, toutes les associations étaient représentées. Les dates 2013 ont été recalées et la location de la salle des fêtes sera ouverte aux particuliers à partir du 5/11/2012.

12. Date à retenir :

Vœux à la population : le 13 janvier 2012 à 10 h 30

Vœux au personnel : le 25 janvier 2012 à 19 h

Commission environnement : le 14 novembre 2012 à 20 h 30

Commission logement : le 22 novembre 2012 à 20 h 30

13. RDV Médiathèque

Claude SAVIGNAT BILLAUDOT responsable de la Médiathèque informe le conseil que l'heure du conte a très bien marché, il y avait 31 personnes présentes.

Elle signale les prochaines activités : Le 6/11 « d'un livre à l'autre »

Le 24 et 25/11 « la fête du livre sur le thème LA GOURMANDISE »

14. Visite de ferme

Paulette MOREL signale qu'une visite de deux fermes situées sur la commune de St Claire de la Tour était organisée le 7 octobre 2012. Elle regrette l'absence des élus de Faverges. Monsieur le Maire répond que lui-même et ses adjoints étaient malheureusement pris par d'autres obligations de jour-là.

15. Commission déplacement de la CCVT :

Lucien KINZONZI donne un rapide compte-rendu sur la réunion de la commission déplacement de la CCVT à laquelle il a participé.

Il informe les conseillers qu'une étude de trafic a été réalisée en octobre 2011 concernant l'arrivée du demi-échangeur de St Didier de la Tour. Plusieurs propositions sont étudiées par un groupe de pilotage.

Une réflexion est aussi lancée sur l'aménagement du carrefour du Ronfet par la création d'un rond-point.

La réalisation d'un schéma directeur Modes doux a été inscrite comme priorité au plan de Mandat. La CCVT engage le démarrage des études préalables. Dans ce cadre, une présentation est faite à la Commission, Lucien KINZONZI invite les conseillers à prendre connaissance des divers éléments présentés par la note de synthèse de la commission.

Prochain conseil le 27 novembre 2012 à 20 h 30.

Ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est close à 23 heures 45.

Membres présents	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 ^{er} adjoint	

CRETIN Isabelle	2 ^{ème} adjointe	
DAMAS Jean-Marc	3 ^{ème} adjoint	
BATAILLON Jean-Michel	Conseiller municipal	
MOREL Paulette	Conseillère municipale	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
ROCHIER Emmanuelle	Conseiller municipal	a donné pouvoir à Claude SAVIGNAT BILLAUDOT
CHOMEL Olivier	Conseiller municipal	
KINZONZI Ntelo	Conseiller municipal	
Eric RABATEL	Conseiller municipal	a donné pouvoir à Jean-Michel BATAILLON
SEMANAZ Thierry	Conseiller municipal	a donné pouvoir à Daniel CEZARD
REVENU CHARVET Raphaëlle	Conseillère municipale	
SAVIGNAT BILLAUDOT Claude	Conseillère municipale	
MARMONNIER Roselyne	Conseillère municipale	